



Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2018

Procès-verbal

Etaient Présents : Didier BONNARD – Maire

Alain PHILIPPE - André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS -- Emile PERRAUD - Patricia JANTET - Michel BATTISTELLA - Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.

Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE – Cécile MICHAUD et Frédérique MOISSET conseillers municipaux.

Excusé : René GUIGARD -

Absents : Patrick CHARNAY - Jimmy GRONDIN - Francisco MARTINEZ - Jean-Michel SALQUE et Vanessa VEILLON

Pouvoir : René GUIGARD à Bernard MICHAUD

Secrétaire de séance : Bernard MICHAUD

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Délibérations

- Décisions modificatives budget principal
- CCBS service urbanisme : Adhésion de nouvelles communes
- Indemnité de conseil au trésorier de Belley
- Convention pour la répartition des frais liés à la mutualisation des matériels
- Remboursement de caution logement Pugieu
- Cession de véhicule

Monsieur le Maire demande la suppression de la délibération relative au remboursement de caution pour le logement de l'ancienne mairie de Pugieu, la locataire ayant manifesté la volonté de la voir affectée au règlement de son dernier loyer. L'état des lieux ayant été réalisé sans observation particulière, la caution n'a pas à être conservée et le remboursement n'a pas lieu d'être. Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération visant à valider le bail avec ORANGE pour un pylône sis à Pugieu. Accepté à l'unanimité.

La séance est ouverte, Monsieur Bernard MICHAUD est nommé secrétaire de séance.
Pas d'observations sur le procès-verbal du 22 octobre : il est adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives

Ce point est présenté par Mr Fort adjoint aux finances qui explique qu'au moment de l'élaboration du budget primitif le montant des travaux de rénovation du réseau d'eau de Chazey a été inscrit en hors taxes, car ainsi qu'il le rappelle la TVA est en partie reversée au communes par l'état.

Or, le règlement du solde à l'entreprise doit intervenir et les crédits inscrits sont insuffisants.

Il propose donc d'effectuer un virement du budget principal vers le budget annexe de l'eau potable afin de clore l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité.

CCBS service urbanisme – Adhésion de nouvelles communes

Monsieur le Maire expose que les communes suivantes : Belley, Marignieu, Saint-Champ, Lochieu, Brénaz et Vieu (sous réserve de la création d'une commune nouvelle au 01/01/2019) ont fait part de leur souhait d'adhérer au service urbanisme mutualisé de la Communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/2019. Il précise encore que conformément à l'article 11 de la convention de fonctionnement signée par la commune, toute nouvelle intégration de collectivité se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes signataires. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion des communes susvisées au service urbanisme mutualisé de la Communauté de Commune Bugey Sud au 01/01/2019. Accepté à l'unanimité.

Indemnité de conseil au trésorier

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, il a fait savoir à Monsieur Pascal BENIER, trésorier de Belley que la commune de Chazey-Bons souhaitait bénéficier des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable qu'il pouvait lui fournir. Celui-ci ayant répondu favorablement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à sa demande. Madame Lechon demande des précisions et s'étonne que l'ensemble des prestations ne soient pas rémunérées par le traitement mensuel perçu par le trésorier. Monsieur Bonnard répond que l'indemnité s'applique pour des conseils particuliers et facultatifs. Monsieur Perraud regrette ces pratiques et décide de s'abstenir. L'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier de Belley au taux de 100% est donc votée par 16 voix pour et 1 abstention.

Convention pour la répartition des frais liés à la mutualisation des matériels

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juillet 2018 validant la poursuite de la mutualisation de matériels de la commune avec les collectivités d'Andert-Condon et Rossillon. Il rappelle encore la décision de revoir la convention du 1^{er} avril 2006 existante entre les communes de Pugieu/Andert-Condon et Rossillon afin de l'adapter à la situation de la commune nouvelle et donne ensuite lecture du projet de convention établi en collaboration avec Madame le Maire le Maire d'Andert-Condon et Monsieur le Maire de Rossillon pour une application immédiate. Monsieur Bonnard demande à l'assemblée de valider cette convention et de l'autoriser à la signer. Accepté à l'unanimité.

Cession de véhicule

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la récente acquisition par la commune d'un camion équipé d'une benne cabstar, mutualisé avec les communes d'Andert-Condon et Rossillon en remplacement notamment du véhicule Jumpy dont l'état nécessiterait de coûteux travaux de réparations. Il propose au Conseil Municipal de céder ce véhicule en l'état et demande à l'assemblée d'émettre un avis. Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de céder le véhicule Jumpy en l'état et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour finaliser cette opération.

Convention ORANGE

Monsieur Alain PHILIPPE, Maire délégué de Pugieu rappelle que le bail conclu avec ORANGE pour le pylône implanté sur le territoire du village de Pugieu (commune historique de PUGIEU) arrivera à son terme le 31 décembre 2018. Il donne lecture du projet de renouvellement qu'il propose de valider. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention pour occupation du domaine privé de la commune par ORANGE à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 ans et pour une redevance de 5 000.00€ annuelle révisable chaque année de 1%. Il donne toutes délégations utiles à Monsieur Didier BONNARD, Maire de la commune nouvelle de CHAZEY-BONS pour la signature de ladite convention.

Informations :

- Elaboration du PLU : Mr Maslankiewicz rend compte de la réunion publique du 13 décembre qui s'est tenue à la salle des fêtes avec environ 70 participants. Les éléments présentés sont en ligne sur le site de la commune et disponibles sur demande au secrétariat de mairie au format papier. Les travaux se poursuivent et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) devrait être soumis au vote à la séance de conseil municipal du 14 janvier ;
- Madame Jantet adjointe rappelle le repas des aînés de la commune (personnes de 70 ans et plus) qui s'est déroulé le dimanche 16 décembre à la salle des fêtes. Repas préparé par Mr Sylvain Cochet (Amelisse organisation) et servi par les élus avec animation musicale assurée par Dimitri Saussard (de Pugieu) et Michel Allera. Une belle journée fort appréciée par l'ensemble des participants ;
- Monsieur Battistella adjoint indique que les travaux de réfection de la toiture de la maison des associations touchent à leur fin et la circulation sera prochainement rétablie rue de la Louvatière ;
- Aménagement de la RD 1504 dans la traversée du bourg : les études se poursuivent et une réunion entre l'agence routière (conseil général), l'agence d'ingénierie de l'Ain, la commune et GSM est programmée en début d'année ;
- Cessions immobilières :
 - o La vente de l'ancienne fruitière de Pugieu à Mr et Mme CHARNAY est finalisée.
 - o La vente de la maison place de l'église à la SCI XAMA (Mr et Mme RIDET Hubert) sera finalisée en janvier ;
- Le bulletin d'informations municipales est en cours de bouclage ;
- La cérémonie des vœux du Maire à la population, au monde associatif et économique est fixée au vendredi 11 janvier à 18 h 30, salle des fêtes de Chazey-Bons. Monsieur le Maire précise qu'à cette occasion il remerciera Juana Ducruet, agent municipal en charge du service cantine/garderie depuis 2006, qui fait valoir ses droits à retraite au 31/12/2018. Monsieur Bonnard indique qu'afin de prolonger ce moment de convivialité et d'échanges, il n'y aura pas de repas cette année.
- Monsieur Fort tient à faire part de son étonnement et de sa colère en constatant que contrairement aux annonces des dernières années, la commune n'est pas desservie en fibre optique alors qu'elle a accepté des travaux sur son territoire pour le raccordement de communes environnantes. Il aimerait que le SIEA s'explique clairement sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.

A Chazey-Bons, le 21 décembre 2018

Le Maire, Didier BONNARD

